

La Minerve



Le Minervoïs

Bulletin municipal NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2025

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Nous tenons à féliciter tous les membres du nouveau conseil municipal qui sera en place pour les 4 prochaines années:

- Michel Richard, au poste de maire
- Lynn Manconi, conseillère au poste #1
- Mathieu Séguin, conseiller au poste #2
- Mark D. Goldman, conseiller au poste #4
- Mathilde Péloquin-Guay, conseillère au poste #3
- André Laramée, conseiller au poste #5
- Darling Tremblay, conseillère au poste #6

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2026

L'assemblée extraordinaire pour l'adoption du budget 2026 se tiendra le lundi **19 janvier** 2026, à **19 h**, au centre communautaire situé au 91, chemin des Fondateurs.

DÎNER COMMUNAUTAIRE

Le prochain dîner communautaire se tiendra le mercredi

10 décembre prochain,
au centre communautaire.
Bienvenue à tous!





Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Administration

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature d'une transaction et quittance pour le règlement du dossier confidentiel numéro 32712-497 auprès de nos conseillers juridiques, et d'affecter le surplus budgétaire pour le règlement de ce dossier.

Suite à l'arrivée en poste des membres du nouveau conseil municipal, ceux-ci ont convenu de procéder comme suit à la formation des comités internes :

- *Comité préparatoire pour assemblées* : Lynn Manconi, Mathieu Séguin, Mathilde Péloquin-Guay, Mark D. Goldman, André Laramée et Darling Tremblay;
- *Comité administration et ressources humaines* : Mathieu Séguin et Mark D. Goldman (Darling Tremblay – substitut);
- *Comité sécurité publique et civile* : Lynn Manconi et André Laramée (Mathieu Séguin – substitut);
- *Comité travaux publics* : André Laramée et Lynn Manconi (Mathilde Péloquin-Guay – substitut);
- *Comité urbanisme et environnement* : Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay (André Laramée – substitut);
- *Comité loisirs et culture* : Mark D. Goldman et Darling Tremblay (Lynn Manconi – substitut);
- *Comité développement économique* : Mathieu Séguin et Mathilde Péloquin-Guay (Mark D. Goldman – substitut).

La directrice générale et/ou la directrice générale adjointe assistent d'office à tous les comités et le maire peut également être présent.

Il a été convenu de nommer la conseillère Darling Tremblay, au poste de mairesse suppléante.

Les membres du conseil municipal ont fixé la date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2026, au lundi, **19 janvier 2026**, à **19 h**, au centre communautaire situé au : 91, chemin des Fondateurs.

Il a été convenu de nommer le conseiller Mark D. Goldman ainsi que la conseillère Darling Tremblay comme représentants de la Municipalité de La Minerve sur le conseil d'administration de l'Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve inc. (APTR), faisant maintenant affaires sous le nom de Télé-Fibre La Minerve inc. (TFLM).

Il a également été convenu de nommer monsieur le maire, Michel Richard, comme délégué pour siéger au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER), et de nommer madame la conseillère Mathilde Péloquin-Guay, comme substitut.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature d'un bail pour la location de 4 espaces de rangement pour du matériel municipal, au 45, chemin de La Minerve, et ce, moyennant un loyer au montant de 500 \$, plus les taxes applicables. Tel bail prenant effet en date du 1^{er} décembre 2025, et étant sur une base mensuelle, avec préavis de 30 jours.

Il a été convenu d'annuler la résolution numéro 2024.08.241, concernant l'offre de service de DEC Enviro pour une étude géotechnique en lien avec des possibles travaux de réfection sur le chemin des Fondateurs, lesquels n'ont pu être réalisés.

Les membres du conseil municipal ont autorisé une dépense ne devant pas excéder la somme de 20 000 \$, plus les taxes applicables, auprès de Automation R.L. et la MRC des Laurentides, pour le remplacement de l'ordinateur, du modem ainsi que pour le renouvellement de la licence et la mise à niveau du logiciel.

Le conseiller André Laramée a déposé au bureau municipal, sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la Loi.

Sécurité publique

Il a été convenu de nommer la conseillère Lynn Manconi, à titre de représentante autorisée de la Municipalité de La Minerve, comme membre du comité consultatif en sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, conformément à l'entente intermunicipale actuellement en vigueur.

Travaux publics

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur François Nobert, au poste de directeur du Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 14 novembre 2025, et de le remercier pour tout le travail accompli.

Suite à l'appel d'offres S2025-07 relativement à l'entretien d'hiver et déneigement du chemin Lamontagne et de portions des chemins Talbot, Laramée et Pionniers, il a été convenu d'accepter les propositions suivantes :

- Proposition de **Excavation René Sauriol inc.** pour le chemin Lamontagne, sur une distance d'environ 150 mètres, au prix de 2 266 \$, plus les taxes applicables.
- Proposition de monsieur **Pierre Deschamps** pour la portion du chemin Talbot, sur une distance de 1,5 km, au prix de 4 994 \$, plus les taxes applicables;
- Proposition de **RG Déneigement** pour la portion du chemin Laramée sur une distance de 250 mètres, au prix de 1 400 \$, plus les taxes applicables;
- Proposition de **RG Déneigement** pour la portion du chemin des Pionniers, soit les deux impasses, sur une distance totale de 155 mètres, au prix de 850 \$, plus les taxes applicables.

Suite aux dommages causés par la Municipalité sur le lot numéro 5365027, et suite aux réparations effectuées par le Service des travaux publics pour une remise en état des lieux, il a été convenu d'autoriser le paiement d'un dédommagement au propriétaire dudit lot, d'un montant de 9 000 \$, dont quittance, et d'affecter le surplus budgétaire pour défrayer cette dépense.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature de la lettre d'entente 2025-28 portant sur le changement de statut d'un employé.

Il a été convenu d'embaucher monsieur François Favreau au poste régulier à temps plein de chauffeur aux travaux publics, avec date de début d'emploi au 24 novembre 2025, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

Hygiène du milieu

Il a été convenu de mandater la firme Équipe Laurence pour la rédaction d'une note technique sur nos débits d'aqueduc, et ce, au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables, montant à être financé par la TECQ 2024-2028.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Il a été convenu de nommer la conseillère Mathilde Péloquin-Guay comme membre et présidente du comité consultatif en urbanisme, ainsi que la conseillère Darling Tremblay, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable à la date anniversaire de leurs nominations.

Loisirs et culture

Il a été convenu d'accepter la démission de madame Anita Demers, au poste de commis à la bibliothèque, laquelle sera effective dès qu'une personne aura été embauchée et formée à ce poste, et de la remercier pour toutes ses années de service.

MOT DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 novembre en soirée, les résultats des élections municipales 2025 ont été rendus publics. Le taux de participation a atteint 56 %, témoignant de l'intérêt marqué de la population pour ce scrutin auquel 14 candidats et candidates se sont présentés. La campagne a été particulièrement dynamique, et chacun(e) a fait preuve de travail et de créativité pour aller à la rencontre des citoyens.

Les électeurs et électrices de La Minerve ont choisi les cinq membres de l'Équipe *Aujourd'hui pour Demain* ainsi que deux candidats indépendants issus du précédent conseil. Dès le 11 novembre, l'ensemble des élus se sont rencontrés, pleins de défis, dans le cadre du comité préparatoire des assemblées. Cette première rencontre, empreinte de respect et de collaboration, a permis de former les comités et de préparer les éléments de la séance du conseil du 17 novembre.

Au cours des prochaines semaines, nous poursuivrons nos travaux afin de transformer le programme électoral de l'équipe élue, la vision des conseillers indépendants et les recommandations des citoyens en un plan d'action concret. Cette démarche se fera dans le souci constant de respecter la capacité de payer de la collectivité.

Nous acceptons cette responsabilité avec humilité et détermination. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour servir au mieux les intérêts des citoyens de La Minerve.

DÉPART de la directrice générale

Les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés municipaux tiennent à remercier madame Suzanne Sauriol pour ses nombreuses années à servir les intérêts des citoyens et de la Municipalité. Madame Sauriol s'est entièrement dévouée à la tâche et n'a pas compté ses heures. Depuis son embauche en 1988, elle a occupé à peu près tous les postes possibles au sein de l'organisation, et ce, tant syndiqués que cadres. Son énergie et son souci d'être à l'écoute des membres de son équipe et des citoyens en général, nous manquera à tous.

Nous lui souhaitons le meilleur pour ses prochains défis et lui exprimons chaleureusement toute notre reconnaissance pour l'incroyable tâche accomplie au fil des années.

**OFFRE
D'EMPLOI**

La Municipalité de La Minerve
est à la recherche
d'un **CHAUFFEUR**
poste régulier à temps plein, basé sur un
horaire de 4 jours/semaine en été
et de 5 jours/semaine en hiver,
avec avantages sociaux
et régime de retraite.

Consultez notre site Internet pour
la description complète du poste
et faites-nous parvenir votre candidature
avant le **2 décembre 2025, à 16 h**,
par la poste ou par courriel:

Adresse : 6, rue Mailloux, La Minerve, QC, J0T 1S0
Courriel : adjointe@municipalite.laminerve.qc.ca

PATINOIRES ET GLISSADES

L'hiver semble bien vouloir s'installer pour de bon! Nous avons hâte de procéder aux installations hivernales et soyez assurés que dès que la température sera suffisamment froide pour commencer à faire la glace de la patinoire, et dès que la neige sera en quantité suffisante pour assurer des glissades sécuritaires, nous y mettrons tous nos efforts.

Nous aimerions beaucoup que la glace de la patinoire et que les glissades soient prêtes au plus tard pour le **20 décembre** prochain. Notre objectif étant de les conserver en opération jusqu'au **8 mars 2026** inclusivement, bien sûr à condition que dame Nature nous offre sa collaboration.

Notez toutefois que nous devons procéder à la fermeture des installations lorsqu'il y a des travaux d'entretien et lorsque la température est défavorable. Merci de respecter les avis de fermeture et ainsi assurer l'état optimal des infrastructures.

Nous vous invitons à surveiller nos publications Facebook ainsi que le bandeau d'alerte de notre site Internet pour vous tenir informés de leur ouverture/fermeture.

Voici à quoi ressemblera l'horaire de ces infrastructures, une fois leur ouverture annoncée :

➡ **Patinoires:** Ouvertes tous les jours, de **8 h à 22 h**;

➡ **Glissades:** Ouvertes en tout temps;

- Utilisez les couloirs appropriés pour glisser et remonter;
- Soyez vigilants afin d'éviter les collisions.

INSTALLATION DE RIDEAUX AU PRÉAU

C'est grâce à l'obtention de la subvention PRIMA que la Municipalité a pu réaliser ce projet demandé par plusieurs, dont notamment le groupe de pickleball et le comité MADA.

Les rideaux permettront de protéger la glace de la patinoire contre les rayons du soleil afin de la conserver le plus longtemps possible et de permettre aux usagers de cette infrastructure, de jouer sans être éblouis par le soleil ou embarrassés par la pluie.



STATIONNEMENT HIVERNAL

Nous vous rappelons que les restrictions sur le stationnement hivernal sont en vigueur pendant toute la période comprise entre le 15 novembre au 15 avril. Il est donc interdit de stationner sur les chemins municipaux, sur tout le territoire de La Minerve, sauf sur le chemin des Fondateurs entre 5 h et 23 h. De plus, il est interdit de stationner dans les virées.

DÉNEIGEMENT

Il est important de porter une attention particulière au déneigement des entrées charretières. Il n'est pas recommandé de pousser la neige aux extrémités d'un ponceau puisqu'elle pourrait le bloquer.

De plus, aucun résidu de neige en provenance d'un terrain privé ne doit se retrouver sur la voie publique. Il n'est pas permis de sortir la neige d'une entrée charretière et de la laisser en bordure de la voie de circulation.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En tout temps, les bacs doivent être à l'extérieur de la zone déneigée du chemin afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il est important de bien positionner vos bacs les jours de collecte. En effet, ils doivent être près de l'emprise de rue, mais à l'extérieur de la zone déneigée du chemin. Vous éviterez ainsi de causer des situations dangereuses pour les automobilistes et/ou de faire endommager vos bacs.



CONSTRUIRE SANS PERMIS, UN CHOIX RISQUÉ

Saviez-vous qu'un bâtiment construit sans permis et/ou qui déroge aux règlements municipaux, peut entraîner de sérieuses complications?

En effet, s'il est non conforme à la réglementation, la Municipalité peut ordonner la cessation des travaux, imposer des amendes ou même exiger sa démolition.

De plus, la non-conformité d'un bâtiment peut mener vers un litige lors de sa vente et de surcroît, empêcher l'acheteur d'avoir accès à du financement.

Avant de mettre vos projets à exécution, prenez le temps de venir rencontrer un membre du Service de l'urbanisme et de l'environnement, afin de vous assurer de la conformité de vos travaux et afin d'obtenir tous les permis et/ou certificats nécessaires.



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le gouvernement du Québec, par le biais de son **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, R22)**, et plus précisément son article 13, impose la vidange des fosses septiques à tous les **deux (2)** ans pour les propriétaires résidents à l'année, et à tous les **quatre (4)** ans pour les propriétaires non-résidents à l'année. C'est la Municipalité qui assure le suivi de cette obligation par le biais des preuves de vidange que les citoyens doivent lui acheminer dans les délais impartis.

Les propriétaires qui accusent un retard dans la vidange de leur fosse septique, ont récemment reçu ou recevront sous peu, un avis écrit à ce sujet.

Si vous recevez un avis et que vous avez déjà fait vidanger, nous vous demandons simplement de nous faire parvenir votre preuve de vidange.

Notez qu'il est possible d'acheminer votre preuve de vidange en personne, à l'hôtel de ville, par la poste au : 6, rue Mailloux, La Minerve, J0T 1S0, ou par courriel à l'attention du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à l'adresse suivante :

enviro@municipalite.laminerve.qc.ca



La Municipalité de La Minerve désire encourager les citoyens à adopter des pratiques écoresponsables et ainsi leur permettre de réduire leur empreinte environnementale. Il est donc possible d'obtenir un remboursement sur les produits admissibles ci-après:

- Les produits hygiéniques féminins réutilisables (serviettes hygiéniques lavables, culottes menstruelles, coupes menstruelles) ;
- Les couches lavables;
- Les économiseurs d'eau;
- Les installations pour récolter l'eau de pluie;
- Les composteurs;
- Les plants achetés pour revégétaliser une rive;
- Les produits qui tendent vers une moins grande production de déchets (brosses à dents en bambou, pailles réutilisables, pellicules alimentaires réutilisables, tampons démaquillants lavables, boules de séchage, essuie-tout réutilisables, etc.);
- Matériel pour l'éradication des plantes exotiques envahissantes.



Sur présentation d'une facture ou encore d'une photo de l'annonce de vente combinée à une preuve de transfert des fonds vers le vendeur, nous rembourserons jusqu'à concurrence de 75 \$ par famille, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de 4 000 \$, allouée à cette fin.

UN DON DE 500 \$ DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX À L'ÉCOLE LA RELÈVE*

C'est avec fierté que le Syndicat des cols bleus et cols blancs de la Municipalité de La Minerve a remis un don de 500 \$ à l'école La Relève, soulignant ainsi son engagement envers la communauté locale.

Ce geste généreux découle d'une décision prise lors de la dernière assemblée générale annuelle du Syndicat, où les membres ont voté pour consacrer une partie des cotisations syndicales à des dons destinés à des organismes de la région. Ces cotisations sont prélevées directement sur la paie des employés municipaux.

« Nous voulons faire la différence autant par notre travail au quotidien que par notre implication auprès de la communauté », ont affirmé les représentants syndicaux. « C'est une belle façon de mettre un visage sur les employés municipaux et sur le Syndicat ».

La Municipalité de La Minerve compte 26 employés syndiqués répartis dans les départements de la voirie, des loisirs, de l'urbanisme et de l'administration. Le don servira à financer du matériel éducatif ou à faire appel à des spécialistes pour enrichir les arrêts pédagogiques de l'école.

Sur la photo prise lors de la remise du don, on retrouve de gauche à droite : Alexandre Boisclair, Joey Laramée, Annie Lacasse, Fanny Hayes, Éric Dubuc, Claudine Valiquette, Valérie Lacasse, Audrey Lachapelle et Isabelle Laramée.



Crédit photo : Joannie Labelle

LE DIMANCHE 14 DÉCEMBRE



DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Conte de
Mère Noël
dès 13 h
suivi de
l'arrivée
du Père Noël



*Collations, breuvages
& activités de bricolage*

**Au CENTRE COMMUNAUTAIRE
91, chemin des Fondateurs**

**Enfants
inscrits
seulement**





HORAIRE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

Afin d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs, un endroit où ils pourront recueillir de l'information sur les différentes activités hivernales offertes à proximité, le bureau d'information touristique sera ouvert selon l'horaire suivant :

EN DÉCEMBRE 2025 :

Les vendredis 12 et 19 décembre 2025 de 12 h à 16 h

Les samedis 13 et 20 décembre 2025 de 10 h à 16 h

Les dimanches 14 et 21 décembre 2025 de 10 h à 13 h

PÉRIODE DES FÊTES :

Toute la période des Fêtes,
soit du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026

(à l'exception des 24, 25 et 31 décembre ainsi que du 1er janvier) de 10 h à 16 h

EN JANVIER ET FÉVRIER 2026 :

Tous les vendredis de 12 h à 16 h

Tous les samedis de 10 h à 16 h

Tous les dimanches de 10 h à 13 h

SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE :

Du 27 février au 8 mars 2026 de 10 h à 16 h

★ ★ ARBRE À SOUHAIT ★ ★

L'arbre à souhait, avec ses belles lumières blanches, sera installé sur le terrain du bureau d'information touristique, aux 4 coins du village. Vous pourrez vous procurer gratuitement, au bureau d'information touristique, un ornement de Noël afin d'y inscrire votre souhait et ensuite l'accrocher à l'endroit de votre choix dans ce bel arbre. Cette belle initiative a été mise en place, il y a quelques années, par feu madame Lise Grégoire, et c'est en sa mémoire que nous la poursuivons. Notez que les ornements sont généralement récupérés à la fin de la saison. Assurez-vous de passer rapidement vous procurer votre ornement pendant les heures d'ouverture du bureau d'information touristique car les quantités sont limitées!



Il est maintenant possible d'emprunter
des raquettes et des patins
pour enfants à
l'accueil touristique

Bonne saison hivernale!



La Minerve



111, chemin des Fondateurs
La Minerve, Qc J0T 1S0
819-681-3380 poste 5545



HORAIRE DES SENTIERS ET ACTIVITÉS



PAALM
PLEIN AIR AVENTURE LA MINERVE

L'équipe du PAALM et ses bénévoles dévoués continuent d'améliorer nos sentiers et de préparer la saison hivernale. La saison de chasse étant ouverte pendant la majeure partie du mois d'octobre, nous regrettons de ne pas avoir pu vous permettre d'accéder aux sentiers pour profiter des magnifiques couleurs automnales et du beau temps.

**LES SENTIERS SERONT DE NOUVEAU
OUVERTS DÈS LE 16 NOVEMBRE
ET NOUS AVONS HÂTE DE VOUS
Y RETROUVER!**

Vous avez des idées d'activités de groupe
à organiser sur les sentiers ?
Une chasse au trésor ?
Une randonnée pédestre ?

**CONTACTEZ-NOUS VIA
INFOPAALM@GMAIL.COM
ET NOUS VOUS AIDERONS
À L'ORGANISER.**

Paalm.org | @PAALMLaMinerve

INSPIRÉ PAR ET POUR LA NATURE
PAALM.ORG



C'EST IMPRESSIONNANT CE QU'ON FAIT EN VIEILLISSANT.

Québec.ca/VieillessementActif

Ne cherchez
pas France.
Elle donne un
cours de danse.

Votre
gouvernement

Québec

CAMPAGNE VIEILLISSEMENT ACTIF, INCLUSIF ET POSITIF

Le gouvernement du Québec a déployé cette campagne afin de mettre de l'avant une vision positive du vieillissement et de valoriser la contribution des aînés.

De façon générale, la campagne encourage des attitudes collectives positives tant par rapport au vieillissement qu'envers les aînés et met en valeur l'apport des aînés à la communauté.

Capsule vidéo :

- *C'est impressionnant ce qu'on fait en vieillissant.*

Pour plus d'informations :

- **Québec.ca/VieillessementActif**

JUMELAGE INTERGÉNÉRATIONNEL

La Maison des jeunes de La Minerve souhaite mettre en place un programme de jumelage intergénérationnel entre les jeunes et les aînés de notre communauté. L'objectif est simple et chaleureux : créer un lien entre un jeune et un aîné, grâce à un appel téléphonique chaque semaine. Ces échanges visent à favoriser le respect, l'écoute et le partage d'expériences entre les générations.

Tous les aînés intéressés par ce projet sont invités à communiquer avec la Maison des jeunes de La Minerve, en composant le : 819 274-1797, pour y laisser leur nom et leur adresse, afin d'être ajouté au programme.



Maison des jeunes de La Minerve

BESOIN IMPORTANT DE BÉNÉVOLES ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX ET ÉPICERIE

Du temps à offrir ? On s'adapte à vous !

Conduisez et accompagnez une personne aînée à son rendez-vous médical ou à l'épicerie. Kilométrage remboursé. Courtes et longues distances.

Impliquez-vous selon vos disponibilités et acceptez les demandes qui vous conviennent. Un engagement local et concret auprès des aînés de votre municipalité.

819-326-0819 poste 4
www.cab-laurentides.org



✓ Connecté à l'Action

Les Joyeux Minervois
ont le plaisir de vous
inviter au

souper partage

DATE : Samedi 13 décembre 2025 à 18 h
ENDROIT : Centre communautaire
de La Minerve

Chacun apporte un plat et sa boisson

Veuillez confirmer votre présence auprès de
Michelle Dion au 514 895-0940
Ghislaine Loiseau au 438 490-6287

**Au plaisir de vous voir
en grand nombre !**

TIRAGE

Guignolée 2025

**SAMEDI 6 DÉCEMBRE
de 9 h à 15 h 30**

**AUX 4 COINS
DU VILLAGE**

Parrainée par la Fabrique



Paniers de Noël

Noël approche à grands pas et il est temps de commencer à y penser. Afin de donner un peu de douceur à certaines de nos familles dans le besoin, nous allons, encore une fois cette année, ramasser des denrées non périssables et accepterons des dons en argent afin de préparer nos paniers de Noël. Depuis le **18 novembre** dernier, des boîtes sont disponibles pour recueillir vos dons, au Marché Bruneau, à l'église ainsi qu'à l'école. Vos dons en argent peuvent être remis directement au presbytère (103, chemin des Fondateurs ou vous pouvez contacter Marielle au 819 274-1213). Nous comptons sur votre générosité pour rendre ce Noël des plus chaleureux.

La guignolée se fera seulement aux quatre coins, le **samedi, 6 décembre prochain**, à compter de **9 h jusqu'à 15 h 30**. Vous pourrez y apporter vos denrées non périssables et/ou vos dons en argent. Si vous êtes absents à cette date, vous pouvez contacter madame Marielle Potts, au 819 274-1213, pour prendre des arrangements.

**Pour ceux qui désirent recevoir
un panier de Noël,
veuillez également communiquer
avec Marielle, au 819 274-1213.**

Comité des paniers de Noël
Parrainé par La Fabrique

Merci à tous!





BIBLIOTHÈQUE La Minerve

Horaires spécial pour la période des Fêtes

Fermé du 21 décembre au 5 janvier 2026 inclusivement, SAUF :

Mardi, 23 décembre 2025 : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Samedi, 27 décembre 2025 : 10 h à 14 h

Mardi, 30 décembre 2025 : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Samedi, 3 janvier 2026 : 10 h à 14 h

Retour à l'horaire régulier à compter du mardi, 6 janvier 2026.



Tirages du temps des Fêtes!



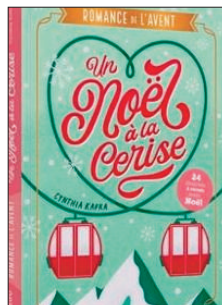
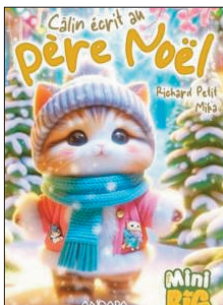
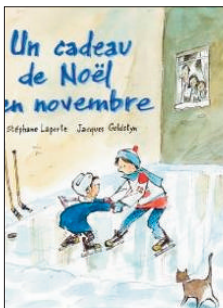
NOUS AURONS, POUR VOUS,
PLUSIEURS TIRAGES
ET PRIX À REMPORTER!

PASSEZ-NOUS VOIR!

**Joyeuses
Fêtes à tous!**

Nouveautés du temps des Fêtes et nouvelle collection déposée

En décembre c'est le moment de profiter de lectures festives remplies de féerie et de romance et de tirer parti de notre nouvelle sélection déposée en provenance du Réseau Biblio !



Vous pourrez bientôt observer les étoiles!

Dès l'hiver 2026, la bibliothèque mettra
à la disposition des abonnés
un magnifique télescope.

Ce projet a été rendu possible grâce
à la collaboration du Club
d'astronomie du Mont-Tremblant
et de la Fédération des astronomes
amateurs du Québec.

De plus, des livres traitant du sujet
seront disponibles pour
vous supporter dans
vos observations célestes
(pour les petits et les grands!)



Retour sur le

CONCOURS PERSONNAGES D'HALLOWEEN AU VILLAGE



Merci à tous les participants!

Le prix « Coup de cœur » : Doris Lebreton
Prix de participation : René Imbault

Calendrier des Activités

NOVEMBRE JANVIER	25 27	9 h	CUISINE COLLECTIVE	Groupe de cuisine collective	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	25 2 - 9 - 16 13 - 20 - 27	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	26 3 - 17 14 - 28	10 h	ATELIER DE PEINTURE	Les Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	26 1 - 3 - 10 - 15 - 17 12 - 14 - 19 - 21 - 26 - 28	19 h 30	DARDS	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	27 4 - 11 - 18 8 - 15 - 22 - 29	13 h	SCRABBLE	Club de Scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	28 1 - 5 - 8 - 12 - 15 - 19 12 - 16 - 19 - 23 - 26 - 30	10 h 30	BOUGEONS +	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER	28 1 - 5 - 8 - 12 - 15 12 - 16 - 19 - 23 - 26 - 30	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
NOVEMBRE	29	17 h	SOUPER PANACHES	Association Chasse & Pêche La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	3 7	16 h 30	SOUPER PARTAGE POUR FEMMES	L'Éveil Féminin	Centre communautaire
DÉCEMBRE	13	18 h	SOUPER PARTAGE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	7 - 28 11	6 h 30	COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT D'ARMES À FEU	Association Chasse & Pêche La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER JANVIER	8 12 19 (Budget)	19 h	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	10 21	12 h	DÎNER COMMUNAUTAIRE	Les Hirondelles	Centre communautaire
DÉCEMBRE	14	13 h	DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL	Comité de la Fête de Noël de La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE	24	21 h 30	MESSE DE NOËL	Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge	Église Ste-Marie de La Minerve
JANVIER	1	9 h 30	MESSE DU JOUR DE L'AN	Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge	Église Ste-Marie de La Minerve

Le TACL célèbre 35 ans d'accessibilité et d'inclusion via le transport adapté

Le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) souligne 35 ans de service auprès des citoyens ayant des enjeux de mobilité. Ce service essentiel permet chaque année des milliers de déplacements vers les soins, le travail, l'école ou d'autres activités quotidiennes, favorisant ainsi l'inclusion sociale. Pour marquer cet anniversaire, une activité immersive a eu lieu le 29 septembre en présence d'élus. Les usagers recevront aussi un t-shirt commémoratif. Le TACL poursuit sa mission d'offrir une mobilité accessible et équitable sur tout le territoire des MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle et des Pays-d'en-Haut.

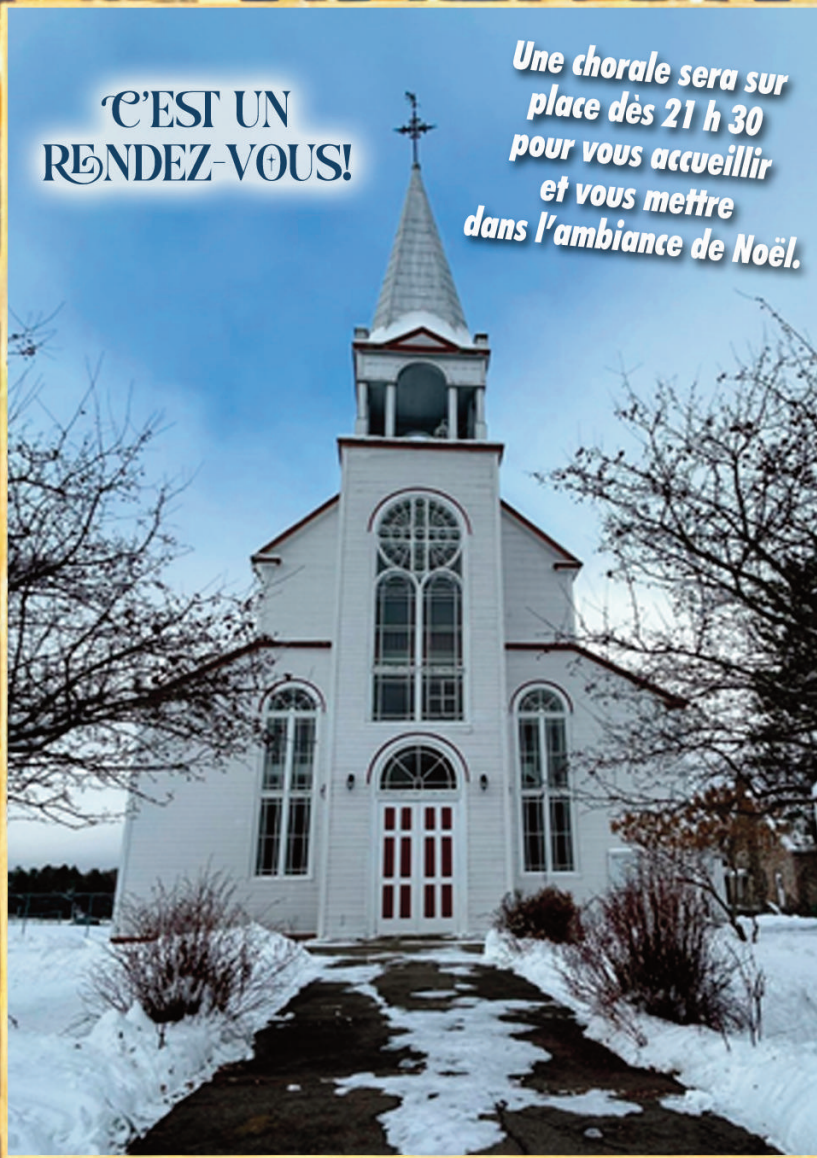


MESSE DE NOËL

*La messe de la veille de Noël sera célébrée à l'église Sainte-Marie-de-la-Minerve,
le 24 décembre 2025, à 22 h, par l'abbé Jean-Pierre Messier.*

C'EST UN
RENDEZ-VOUS!

*Une chorale sera sur
place dès 21 h 30
pour vous accueillir
et vous mettre
dans l'ambiance de Noël.*



NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2026!